

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le lundi 22 janvier, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le 15 janvier, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Tristan DUVAL dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Etaient présents : Tristan DUVAL, Nicole GUYON, Emmanuel PORCQ, Nadine LEGUEDOIS, Sébastien DELANOE, Colette CRIEF, François BURLLOT, Béatrice DE SELVE, Jean-Pierre TOILLIEZ, Monique BOURDAIS, Didier CUDELOU DE BAQUE, Jean-Louis LEPETIT, Denis LEBLANC, Annie RICHARDOT, Mohammed EL RHOUL, Marie-Hélène CHENEAU, Claude GENERAT, Frédéric GASPIN, Joëlle CARBON-LENOIR, Julien CHAMPAIN, Pauline MARSAULT, Laurent MOINAUX.

Etaient absentes : Charlotte MELNICK et Julia PORTIGLIATTI

Avait donné pouvoir : Anne-Marie DEPAIGNE à Monsieur le Maire, Céline LECOEUR à Colette CRIEF, Pascal FATON à Pauline MARSAULT.

Monsieur Sébastien DELANOE est élu secrétaire de séance.

SOMMAIRE

- Information sur le budget 2018 de l'EPIC des activités économiques de loisirs
- Autorisation de signer une convention pour la grande roue
- Tarifs chalets patinoire - modification
- Tarifs marché Bio 2018
- Tarifs 10 kms de l'hexagone
- Autorisation de faire circuler un petit train touristique et fixation de la redevance
- Renouvellement de la concession du parking 2 avenue de la libération
- Subvention DETR
- Dotation de soutien à l'investissement local 2018
- Avenant à la convention de service commun ressources humaines
- Avenant à la convention de service commun système d'information et d'innovation numérique
- Convention pour la refacturation des compétences surveillance des plages, tourisme et mission locale
- Décision modificative N°3 budget ville 2017
- Subventions Soliha
- Création d'un emploi non permanent pour le service communication
- Création d'un emploi non permanent pour le CTM
- Rythmes scolaires
- Services civiques
- Aide financière pour un stage de mobilité internationale
- Gestion de l'accueil de loisirs

Monsieur le Maire présente ses vœux au public ainsi qu'à l'ensemble du conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que Julia PORTIGLIATTI a intégré le conseil municipal à la suite de la démission de Sophie Gouby.

Monsieur le Maire rend hommage :

- A Monsieur Maurice Masson qui est décédé et qui était Conseiller municipal et Maire Adjoint de Cabourg sous la mandature de Jacques Porcq. Il avait participé à de nombreux débats sur les dossiers de l'urbanisme et des travaux de la ville notamment les travaux du Casino. C'était un homme passionné par Cabourg et qui a beaucoup donné pour la ville.
- A Jean-Jacques David, qui était gardien de la mairie de Cabourg depuis de nombreuses années.
- A René Bazeille, Conseiller municipal à Dives-sur-Mer, qui nous a quitté assez rapidement et assez tragiquement.

Monsieur le Maire propose de faire une minute de silence.

Monsieur le Maire ouvre la séance

Monsieur le Maire

Vous avez dans le compte rendu sur décisions du Maire l'attribution de travaux sur la voirie, pour un montant annuel de 1 200 000 euros et le lot N°2 pour un montant annuel de 150 000 euros à l'entreprise Toffolutti, 1 200 000 euros lot N°1 attribué à Colas.

Vous avez plusieurs contrats avec des associations ou avec des compagnies pour des spectacles. Une attribution de renouvellement pour l'installation et développement du système informatique à la société Quadra pour un montant de 40 000 euros.

Monsieur le Maire

Suite au départ de Delphine Fossa-Gaillardon, la société Stratégie & Event va suivre et continuer le projet du musée, l'autre partie de son salaire était lié à l'EPIC du sport et fera donc l'objet de l'embauche d'une personne qui la remplacera sur ce poste avec la même somme budgétaire.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions suivantes

- Attribution du marché de travaux de voirie lot N°1 pour un montant annuel de 1 200 000 euros HT et lot N°2 pour un montant annuel de 150 000 euros HT à l'entreprise Toffolutti.
- Attribution du marché de travaux de voirie lot N°1 pour un montant de 1 200 000 euros HT à l'entreprise Colas.
- Attribution du marché de travaux de voirie lot N°2 pour un montant de 150 000 euros HT à l'entreprise Eiffage.
- Attribution du marché de travaux de voirie lot N°1 pour un montant de 1 200 000 euros HT et lot N°2 pour un montant de 150 000 euros HT à l'entreprise Eurovia.
- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre à l'entreprise Quarante deux.
- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre à l'entreprise Aménagéo.
- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre à l'entreprise Acemo.
- Attribution du marché achat, livraison et installation de 4 modules à usage de vestiaires sportifs lot N°1 à l'entreprise Afco.
- Signature d'une convention d'occupation précaire d'un studio avec Madame Jessica Luzardo du 1^{er} septembre 2017 au 30 juin 2018 pour une redevance de 300 euros TTC.
- Signature d'un contrat de cession avec Lezarts Vivants pour un spectacle le 23 décembre 2017 pour un montant de 1 250 euros TTC.
- Signature d'un contrat d'engagement avec la SARL Magic Effect pour un spectacle le 5 décembre 2017 pour un montant de 280 euros TTC.
- Signature d'un contrat de cession avec Asterios Spectacles pour un concert le 16 décembre 2017 pour un montant de 6 330 euros TTC.
- Fixation du montant de la redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz pour l'année 2017 pour un montant de 1 663 euros.
- Signature d'un contrat de cession avec la Sarl Tohu Bohu pour un concert le 4 janvier 2018 pour un montant de 1 200 euros TTC.
- Signature d'un contrat de cession avec l'Armada Productions pour un spectacle le 16 décembre 2017 pour un montant de 890 euros TTC.
- Transfert de l'emplacement N°8 de la halle du marché au profit de la Sas P'tit Bouchon à compter du 1^{er} décembre 2017.
- Signature d'une convention avec la société Strategic & Event pour un montant de 28 800 euros TTC.
- Attribution d'une mission de renouvellement de l'installation et le développement de l'infrastructure du système informatique à la société Quadria pour un montant de 39 943,79 euros TTC.

Le conseil municipal prend acte de ce compte-rendu de décisions.

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

1-Information sur le budget 2018 de l'EPIC des activités économiques de loisirs

Vu la commission administration générale et finances en date du 19 janvier 2018,

Le Maire informe le Conseil municipal que le budget primitif 2018 de l'EPIC des activités économiques de loisirs, joint à la présente délibération a été soumis au vote du Comité de Direction le 12 décembre 2017.

Le Conseil municipal en prend acte.

Monsieur le Maire

Nous ne sommes pas satisfaits dans le suivi et l'organisation notamment du Garden et du Golf, nous avons repris les choses en main. On retrouvera l'année prochaine un fonctionnement plus adapté avec le recrutement de la nouvelle personne, qui sera embauchée au cours du mois de Février. Vous avez un budget équilibré entre recettes et dépenses de 534 535.04 euros pour cette édition. Une progression sur la fréquentation du golf et du tennis, ce qui montre que ces 2 activités peuvent encore être améliorées dans leur exploitation.

Laurent Moinaux

Nous avons des interrogations sur ce budget, page 10 de ce rapport dans le chapitre 70, des montants très différents entre ce qui avait été réalisé l'an passé et les sommes programmées cette année.

Monsieur le Maire

Le cabinet comptable a changé les imputations. Si on regarde la somme totale du chapitre 70 on passe de 354 000 à 377 000, une augmentation assez raisonnable, mais c'est en revanche dans les répartitions au niveau des imputations que le cabinet comptable a modifié les appellations. Il n'y a pas d'évolutions majeures au niveau du budget, il comprend l'embauche du nouveau directeur qui sera sur les mêmes bases financières que les autres.

Je partage votre analyse sur les problèmes de gestion.

Joëlle Carbon-Lenoir

Lors de l'avant dernière réunion de l'EPIC, vous nous aviez annoncé que vous aviez trouvé un candidat, ce candidat a-t-il refusé ?

J'étais intervenue car je considérais que cette assemblée d'EPIC pouvait peut-être donner un certain profil. On avait exprimé pour certain, les profils que nous désirions avoir pour le recrutement. Est-ce que sur les prochains recrutements vous en avez tenu compte.

Monsieur le Maire

Le candidat n'a pas refusé, nous ne nous étions pas entendus sur le salaire. Nous avons relancé une embauche en tenant compte des observations que vous aviez faites mais je souhaite en garder la prérogative et la responsabilité puisque ce sera auprès du Maire qu'il aura à rendre compte.

Emmanuel Porcq

Une information complémentaire, je suis dans ma semaine de rencontres avec les associations, j'ai donc pu discuter avec l'association sportive du Golf et l'association sportive du Garden Tennis. Même si on partage le même constat sur une année à ne pas renouveler, ce recrutement est maintenant urgent.

La moins mauvaise nouvelle si j'ose dire, c'est qu'aujourd'hui sur le nombre de licenciés il n'y a pas d'impact négatif sur cette gestion 2017 puisque le Golf sur la même période l'année dernière a le même nombre de licenciés. En revanche sur les Green Fee cela peut avoir un impact si on ne réagit pas très rapidement. Les licenciés du Garden Tennis sont encore en augmentation.

Il n'y a pas d'impact négatif à ce jour sur les associations sportives

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

2-Autorisation de signer une convention pour la grande roue

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 19 janvier 2018,

La ville de Cabourg propose d'accueillir une grande roue afin de développer son attrait touristique.

Au regard du succès généré par cette animation, le prestataire souhaite s'implanter de nouveau en cœur de ville afin d'offrir une animation pérenne et de qualité.

Il est donc proposé d'accéder à la demande du propriétaire de la structure tout en soulignant que la société devra s'acquitter de la redevance d'occupation du domaine public en vigueur depuis le 1er janvier 2018, pour la période allant du 31 mars au 24 juin 2018, pour un montant journalier de 70 € auquel s'ajoute 5,50 € de consommation électrique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la présente convention d'occupation du domaine public.

Monsieur le Maire

Cette délibération concerne la convention annuelle de la Grande Roue que l'on souhaite renouveler. Il s'agirait d'une présence du 31 mars au 24 juin 2018, pour un montant journalier de 70 € auquel s'ajoute 5,50 € de consommation électrique. Sachant que cette année on aura un boîtier électrique performant qui nous permettra de diviser les dépenses ou du moins d'amortir sur plusieurs années les dépenses liées au tirage de câbles.

Joelle Carbon-Lenoir

Sous couvert de Monsieur Lepetit, il me semblait que l'année dernière la partie de consommation électrique avait été mise à ce prix puisque vous vous étiez alignés sur le marché. Vous nous aviez dit que c'était une erreur par ce que vous pensiez que ce devait être un peu plus fort. Et je vois que c'est toujours le même prix.

Monsieur le Maire

Depuis on a constaté que nous étions dans la réalité.

Vote : Pour 25

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

3-Tarifs chalets patinoire – modification

Vu la délibération en date du 11 décembre 2017 fixant notamment le tarif des emplacements commerciaux dans le cadre de la mise en place des patinoires dans les jardins de l'hôtel de ville du 17 février au 11 mars 2018,

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 19 janvier 2018,

Considérant le souhait des élus de rendre le tarif plus attractif, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les tarifs ci-dessous :

EMPLACEMENT COMMERCIAL AU CŒUR DES JARDINS DE L'HOTEL DE VILLE

Espace de 4 x 4 m (y compris les terrasses et les extérieurs) : 500 € (non assujettis à la TVA)

Monsieur le Maire

Cela concerne le tarif 2018 de la patinoire, avec une harmonisation du tarif des emplacements commerciaux, il s'agit de proposer des espaces de 4 x 4 m (y compris les terrasses et les extérieurs) : 500 € (non assujettis à la TVA) pour les chalets et les tarifs de la patinoire inchangés 6 euros de l'heure, 4 euros de l'heure pour les préventes. La soirée « Tartiflette » à 12 euros.

Vote : Pour 25

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

4-Tarifs marché Bio 2018

Vu l'avis de la commission technique de gestion et d'animation du marché en date du 10 janvier 2018,

Vu l'avis de la commission de l'administration générale et des finances en date du 19 janvier 2018,

Le calendrier prévisionnel 2018 des marchés bio a été présenté et validé en commission technique de gestion et d'animation du marché. Ces marchés se déroulent tous les vendredis.

Il est proposé d'appliquer la même tarification que celle pratiquée pour les marchés extérieurs du mercredi.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les tarifs ci-dessous pour les marchés bio du vendredi matin :

TYPE D'OCCUPATION	PERIODE	Forfait	2018

Abonné Extérieur marché bio du vendredi (selon abonnement)	Basse saison	12 mois 9 mois	1,20 € à 1,50 €
	Moyenne Saison		1,45 € à 2,10 €
	Haute saison		2,20 € à 3,20 €
Non Abonné Extérieur marché bio du vendredi	Basse saison	Jour	2,00 €
	Moyenne Saison	Jour	2,40 €
	Haute saison	Jour	4,50 €
Branchement électrique journalier			1,00 €

Monsieur le Maire

Cela concerne le marché Bio, qui va être créé afin d'améliorer les offres de services au niveau du marché.

Nous allons organiser une réunion avec les commerçants de la halle afin de discuter des tarifs qui seront pratiqués et ouvrir le débat avec eux.

Jean-Louis Lepetit

C'est le même tarif que les ambulants sur le marché, le marché Bio aura lieu tous les vendredis matin.

Vote : Pour 25

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

5-Tarifs 10 kms de l'hexagone

Vu l'avis de la commission finances et administration générale en date du 19 janvier 2018,

La Ville de Cabourg organise une course à pied de 10 kms destinée aux adultes, le 24 juin 2018.

Les droits d'inscription proposés sont les suivants :

11 euros pour les adultes (à partir de 16 ans révolus)

Ces droits d'inscriptions seront applicables du 9 avril au 23 juin 2018. Une majoration sera mise en place le jour de la course, soit le dimanche 24 juin :

14 euros pour les adultes (à partir de 16 ans révolus)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver ces tarifs pour cette nouvelle édition des 10kms de l'hexagone.

Monsieur le Maire remercie l'établissement de la thalassothérapie.

Laurent Moinaux

Nous sommes surpris de ne pas voir la course des enfants, est ce que c'est un souhait de supprimer cette course ? Et d'autre part, les terrains n'ont pas été rénovés après la manifestation du dernier Mud day.

Monsieur le Maire

C'est un constat surtout, on n'avait pas assez d'inscrits, cela mobilisait trop de bénévoles et de services pour la course des enfants. Cette année on a décidé de ne pas la faire. Les services sont extrêmement sollicités sur cette période.

Au mois de septembre avec La « Frapadingue » on aura une manifestation kids qui a beaucoup de succès.

Vote : Pour 25

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

6-Autorisation de faire circuler un petit train touristique et fixation de la redevance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration Générale en date du 19 janvier 2018,

Monsieur Marc COHIN propose à la ville de Cabourg de mettre en circulation un petit train touristique pour la saison touristique 2018. Cette offre d'animation permet ainsi d'enrichir le panel des activités proposées et de proposer une visite ludique de la ville.

En comparaison des redevances perçues par les communes touristiques voisines et afin de ne pas entraver ce secteur commercial, il est proposé de ne pas augmenter la redevance par rapport à l'année 2017 et de la fixer à 7 500 euros pour la période allant du 14 février au 4 novembre 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Autorise Monsieur Marc COHIN à faire circuler son train touristique sur la commune de Cabourg du 14 février au 4 novembre 2018, sous réserve d'obtention de l'arrêté préfectoral.

Et fixe la redevance d'exploitation à 7 500 € pour la période susmentionnée.

Emmanuel Porcq

Une information pour Monsieur Moinaux, la redevance a été réglée totalement pour 2017.

Vote : Pour 25

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

7-Renouvellement de la concession du parking 2 avenue de la libération

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 19 janvier 2018,

Afin de permettre au Grand Hôtel de proposer à sa clientèle la possibilité d'utiliser un parking réservé, il est nécessaire d'établir une nouvelle convention d'occupation du domaine public pour lui concéder 15 places de parking pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2018. En contrepartie, le Grand Hôtel s'acquittera de la somme de 5000 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le Maire à signer la nouvelle convention pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2018.
- Et fixe à 5000 euros la contrepartie financière.

Vote : Pour 25

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

8-Subvention DETR

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 19 janvier 2018,

Suite aux modifications apportées par la loi de finances 2018, l'arrêté préfectoral fixant les opérations éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de la programmation 2018, n'a pas encore été transmis.

Afin de pouvoir constituer et présenter un dossier de demande de subvention au titre de la DETR dans les délais, qui seront officiellement indiqués ultérieurement, il est proposé de présenter deux dossiers selon les caractéristiques de la DETR 2017.

Les travaux de voirie peuvent être subventionnés à hauteur de 30 % pour un plafond de dépenses de 500 000 euros HT.

Les travaux d'accessibilité de tous les établissements publics recevant du public peuvent être subventionnés à hauteur de 30% pour un plafond de dépenses de 500 000 euros HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter le concours financier de l'Etat au titre de la DETR pour les projets suivants :

- Travaux de voirie concernant notamment l'avenue Clémenceau et la partie des jardins du Casino pour un montant global estimé à 550 000 euros HT,
- Travaux de réhabilitation de l'hôtel de ville pour restructurer les services et mettre en accessibilité le bâtiment pour un montant estimé à 400 000 euros HT.

Monsieur le Maire

Les territoires ruraux dont Cabourg fait partie ont des demandes de travaux, nous avons une augmentation des possibilités qui sont offertes à hauteur de 30% pour un plafond de dépenses de 500 000 euros HT.

Vote : Pour 25

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

9-Dotation de soutien à l'investissement local 2018

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 19 janvier 2018,

La circulaire préfectorale qui précise les types de projets exigibles à cette dotation, n'est pas encore parue. En fonction des différents critères d'exigibilité, la commune pourra présenter un ou plusieurs projets de demandes de dotation.

Afin de pouvoir préparer les dossiers de demandes des projets de la commune, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Valide le principe de demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour les projets qui seraient éligibles.

Vote : Pour 25

Monsieur Emmanuel Porcq présente les deux délibérations suivantes

Emmanuel Porcq

Les deux prochaines délibérations sont liées, je suis en partie l'auteur de ces notes de synthèse du côté de NCPA, je suis membre du bureau en charge de la mutualisation à Normandie Cabourg Pays d'Auge.

Avant d'entériner de futures mutualisations dans d'autres services, il fallait faire l'état des lieux des services mutualisés actuels au nombre desquels nous avons le service Informatique et le Service des Ressources Humaines. Ils ont été créés en mutualisation du temps de la Communauté de Communes de l'Estuaire de la Dives.

Par exemple, les Ressources Humaines étaient partagées au niveau du service entre la commune de Cabourg pour 66%, la Communauté de commune à l'époque pour 33% et la commune de Gonneville sur Mer pour 1%.

Alors qu'en service Informatique, il y avait eu un « gentleman agreement » de mutualisation au départ qui ne reposait pas sur un budget prévisionnel mais simplement sur un accord de Maire

ou NCPA participait pour 40 % au service Informatique, Cabourg 20%, Dives-sur-Mer 20% et Houlgate 20%.

On s'aperçoit aujourd'hui que ça ne correspond pas aux réalités des faits. On vous propose donc de rééquilibrer les deux services sur les sommes véritables.

Service Informatique et Innovation Numérique, la côte part de Cabourg va augmenter puisque nous sommes très gourment du service Informatique. Cabourg va augmenter autour de 30% ou 35% au lieu des 20%, pas de changement pour Dives-sur-mer, Houlgate va descendre autour de 16% et NCPA va grimper un peu.

Cabourg va y perdre dans la clé de répartition du service Informatique puisque l'on consomme davantage. En revanche c'est justice également sur les Ressources Humaines de constater que la commune de Cabourg ne consomme pas aujourd'hui 66% de ce service mais bien moins.

On va avoir une économie substantielle, surtout que des communes vont nous rejoindre.

Au lieu de 179 000 euros de contribution sur les Ressources Humaines on passera à 127 000 euros et on progressera en service Informatique mais de moindre mesure.

Pour les conseillers municipaux de Cabourg, c'est plutôt un gain pour la ville de Cabourg que de remanier ces deux conventions.

On va partir sur la possibilité pour d'autres communes de venir nous rejoindre que ce soit sur le service Informatique et Innovation Numérique ou Ressources Humaines mais en faisant payer, un droit d'entrée afin de reconnaître tout le travail qui a été réalisé en amont. C'est-à-dire, que nous depuis des années on a créé des postes, crée des services, on a créé des process sur le budget de la ville de Cabourg, Dives-sur-Mer, Houlgate, il faut que les autres communes puissent symboliquement y participer. Il y aura une clé d'entrée pour les communes qui voudront participer aux services mutualisés. Nous avons aussi un autre service mutualisé à la carte, c'est le service d'instruction du droit des sols proposé par NCPA. D'autres mutualisations seront mises en place. La mutualisation doit permettre de dégager des économies d'échelles, il faut trouver les seuils de rentabilité. On va continuer par une harmonisation des pratiques professionnelles entre nos collectivités et NCPA, autour des appels d'offres et des marchés publics puisque nous nous sommes aperçus qu'il y avait de grandes disparités de process sur NCPA et les collectivités qui y adhèrent.

A Cabourg, par exemple c'est chaque chef de service qui fait ses marchés alors que NCPA a un « Monsieur marché », il y a une personne qui prépare tous les marchés pour les services, nous allons pouvoir mutualiser et avoir une harmonisation au niveau des pratiques professionnelles de nos administrations sur les marchés publics. C'est la prochaine étape de la mutualisation.

Ce soir Monsieur le Maire, il vous ait proposé de délibérer sur les délibérations prises par NCPA en fin d'année. Sur les avenants de régularisation entre les clés de répartitions pour les services communs Ressources Humaines et Service Informatique et Innovation Numérique.

10-Avenant à la convention de service commun ressources humaines

Vu l'avis du groupe de travail « mutualisation » en date du 27 novembre 2017,

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 19 janvier 2018,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-4-2 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la CCED en date du 9 juillet 2013 ;

Vu les arrêtés préfectoraux du 28 juillet 2016, 2 décembre 2016 et 6 décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge, avec intégration des communes d'Escoville, Saint-Samson et Touffréville,

L'article L. 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, tel qu'issu de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des Collectivités Territoriales, permet à un Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre et à une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs, indépendamment de tout transfert de compétences.

Par le biais de ces services communs, « gérés par l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre » et dont les effets sont « réglés par convention après avis du ou des comités techniques compétents », le législateur entend ainsi encourager la mutualisation de services fonctionnels.

Aussi, dès 2012 dans un souci de bonne organisation et d'optimisation des services, la ville de Cabourg et la Communauté de Communes de l'Estuaire de la Dives se sont rapprochées afin d'envisager une convention d'assistance entre les services ressources humaines des deux collectivités. L'objectif étant d'évaluer la possibilité d'une mise en commun future de leurs Services Ressources Humaines respectifs en créant à cet effet, à l'échelon communautaire, un Service Commun des Ressources Humaines, dénommé dans la convention service RH.

Plusieurs objectifs étaient poursuivis dans cette démarche :

Assurer la continuité des missions qui pourrait être compromise eu égard aux effectifs dédiés à la gestion des ressources humaines dans chaque entité en cas d'absence imprévue et plus ou moins longue d'un des agents ;

Assurer la spécialisation des personnels qui permettront de faire face à la technicité de plus en plus grande de la matière ;

Améliorer la qualité de service aux utilisateurs ;

Partager des ressources variées (techniques, logiciels, accès Internet, sauvegardes, postes de travail) tout en les rationalisant, les valorisant et les optimisant ;

Réussir à atteindre à moyen terme une neutralité budgétaire, en termes d'évolution pour les différentes parties prenantes, voire des économies d'échelle à terme ;

Proposer une nouvelle offre de services à terme aux communes et rationaliser les moyens dans un contexte de réduction des ressources.

Le 9 juillet 2013, le service commun RH a été créé et a permis d'assurer l'ensemble des missions relevant de la gestion des ressources humaines, tout en optimisant la gestion des moyens humains et matériels, pour aboutir à une meilleure disponibilité des compétences et à la réalisation à terme d'économies d'échelle.

Dès sa création, le service RH avait vocation à s'ouvrir aux communes membres de la Communauté de Communes qui le souhaitaient. Dès 2016, la commune de Gonneville-sur-Mer a travaillé avec le service commun. Une clef de répartition financière a été inscrite par avenant dans la convention de service commun. Cette clef reposait, d'une part, sur le nombre de bulletins de paie annuel de chaque partie et, d'autre part, sur les missions portées par le service commun pour le compte de ses membres. Gonneville-sur-Mer ayant choisi de ne pas transférer les missions de proximité (absentéisme, congés...), une pondération de son nombre de bulletins de paie lui a été appliquée.

Ce service est composé de 5 postes en équivalent temps plein.

La clef de répartition financière du service RH était la suivante :

- Commune de Cabourg : 66 %
- Communauté de communes : 33 %
- Commune de Gonneville-sur-Mer : 1 %

La fusion des communautés de communes a modifié significativement les effectifs de la communauté de communes. Il convient donc de proposer une clef de répartition financière qui prennent en compte la réalité des effectifs de chaque collectivité et qui puisse s'adapter aux évolutions de chacune des parties. Par ailleurs, cet avenant a vocation à clarifier les relations et responsabilités de chacune des parties.

Enfin, dans le cadre de la fusion des communautés de communes, il convient de mettre en place des règles qui permettront d'intégrer facilement d'autres communes qui souhaiteraient rejoindre le service commun (clef de répartition financière, scénarios d'intervention...).

L'objectif de cet avenant est de modifier la convention portant création du service commun ressources humaines en :

- Fixant les nouvelles modalités de répartition de la charge financière du service entre les collectivités membres

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant à la convention de service commun ressources humaines annexé à la présente délibération
- Et autorise le Maire à signer cet avenant ainsi que tous les documents y afférents.

Monsieur le Maire

Passons au vote

Vote : Pour 25

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

11-Avenant à la convention de service commun système d'information et d'innovation numérique

Vu la commission administration générale et finances en date du 15 janvier 2018,

Vu la délibération en date du 15 décembre 2014 relative à une convention portant mise en commun des services informatiques et systèmes informatiques géographiques de la communauté de communes de l'estuaire de la Dives des villes de Cabourg, Dives-sur-Mer et Houlgate et création d'un service commun des systèmes d'information,

Vu la délibération du conseil communautaire de NCPA en date du 21 décembre 2017,

Dès 2016, les communes de Gonneville-sur-Mer et de Merville Franceville Plage ont travaillé avec le service commun sans que la convention portant création du service n'ait été modifiée par avenant. Il convient donc de clarifier les relations et responsabilités de chacune des parties par voie d'avenant.

Par ailleurs, la clef de répartition de la charge financière du SCSI était fixée sans prendre en compte les données caractéristiques des communes (nombre de postes informatiques, nombre de serveurs...).

Enfin, dans le cadre de la fusion des communautés de communes, il convient de mettre en place des règles qui permettent d'intégrer facilement d'autres communes qui souhaiteraient rejoindre le service commun (clef de répartition financière, scénarios d'intervention...).

L'objectif de cet avenant est de modifier la convention portant création du SCSI en :

- Intégrant les communes de Gonneville-sur-Mer et Merville Franceville Plage ;
- Fixant les modalités de répartition de la charge financière du service entre les collectivités membres

Le SCSI intervient dans de nombreux domaines : conseils & Achats, assistance utilisateurs, administration serveur et gestion de projets.

Afin de permettre à chaque collectivité d'obtenir une réponse du SCSI en rapport à ses besoins propres, le service commun propose une mutualisation « à la carte ». Ainsi, chaque collectivité membres du SCSI détermine un scénario d'intervention :

- Scénario 1 : conseils & Achats, assistance utilisateurs, administration serveur et gestion de projets
- Scénario 2 : conseils & Achats, assistance utilisateurs et administration serveur
- Scénario 3 : conseils & Achats et assistance utilisateurs
- Scénario 4 : conseils & Achats

Le choix du scénario aura une incidence sur les prestations prises en charge par le SCSI pour le compte de la collectivité et sur la participation financière de la collectivité au SCSI.

Le budget d'investissement du Service Commun sera composé de deux parts :

- Une part répondant aux dépenses spécifiques des besoins propres de chaque entité, notamment pour des logiciels ou progiciels particuliers
- Une part concernant les dépenses d'investissement commun on non dont chaque entité supportera la charge

Le budget de fonctionnement sera commun.

Dans la convention initiale, les critères de répartition des charges entre les collectivités s'appliquaient ainsi :

	Choix du scénario	Convention initiale
NCPA	1	40%
Cabourg	1	20%
Dives sur Mer	1	20%
Gonneville sur Mer	1	
Houlgate	1	20%
Merville Franceville	1	

L'avenant à la convention prévoit de refacturer le budget du service aux communes membres selon une clef de répartition reflétant l'utilisation du service par chacune des collectivités membres. Les modalités de calcul de la clef de répartition se trouve dans l'article 5.2.2 - La répartition de la charge du service entre les membres du service commun de l'avenant annexé à la délibération.

Par ailleurs, toute nouvelle collectivité qui entrera dans le SCSI devra s'acquitter d'une « clef d'entrée » fixée à 500 € versée uniquement la première année en plus de la participation calculée ci-dessus Cette « clef d'entrée » correspond au travail supplémentaire lié à l'audit avant mutualisation, à la remise à niveau de l'infrastructure.

Les données caractéristiques servant de base au calcul de la participation financière des différentes entités sont établies par le responsable du service commun à la fin de chaque année civile.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant à la convention de service commun système d'information et d'innovation annexé.
- Et autorise le Maire à signer cet avenant.

Monsieur le Maire

Passons au vote

Vote : Pour 25

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

12-Convention pour la refacturation des compétences surveillance des plages, tourisme et mission locale

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 décembre 2017,

Vu la commission administration générale et finances en date du 19 janvier 2018,

La présente convention a pour objet de fixer la participation financière de la commune liée au transfert au 1er janvier 2017 des compétences suivantes :

- Surveillance des plages par la commune,
- Compétence tourisme,
- Mission locale – Intérêt communautaire.

Le montant de la participation financière de la commune à la communauté de communes, au titre de l'exercice 2017, s'élève à : 326 047,23 € répartis comme suit :

Pour la commune :

- 62876 « Remboursement de frais au GFP de rattachement » (Chapitre 011) : 17 343,65 €
- 6216 « Personnel affecté au par le GFP de rattachement » (Chapitre 012) : 158 365,64 €
- 657351 « Subventions de fonctionnement versées – GFP de rattachement » (chapitre 65) : 150 337,94 €

Cette convention est établie pour l'exercice 2017 et n'a pas vocation à être prolongée, le mécanisme des attributions de compensation prenant en compte les transferts de charge dès le 1er janvier 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention pour la refacturation des compétences surveillance des plages, tourisme et « mission locale » avec la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge.

Et autorise le Maire à signer cette convention.

Monsieur le Maire

Toujours la même logique dans le cadre des mutualisations sur la surveillance des plages qui est devenu un sujet intercommunal mais avec une logique qui est complètement différente puisque les investissements avaient été réalisés par la commune de Cabourg et par chacune des communes concernées. Le montant de la participation financière de la Communauté de communes s'élève à 326 047,23 € pour l'exercice passé.

Emmanuel Porcq

Juste une précision technique, ne confondons pas la mutualisation, les compétences obligatoires remontées et les compétences optionnelles.

La Communauté de communes a des compétences obligatoires qui sont remontées, qui font partie des répartitions de charges dans la CLECT, des compétences optionnelles remontées également, comme celle de la plage, puisque nous sommes dans une compétence optionnelle et donc la répartition des charges dépend de la CLECT qui est notamment animé par Madame la Première Adjointe qui y siège. Et la mutualisation ou là, ce sont des services volontaires, du cas par cas en fonction de compétences particulières, Informatique, Ressources Humaines, ou on a envie de mutualiser des services pour faire des économies d'échelle. Sur la mutualisation on ne dépend plus de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) mais on dépend de conventions entre NCPA et les collectivités adhérentes à la mutualisation. La mutualisation reste toujours à la carte alors que les compétences sont globales.

Nadine Leguedois

Au sein du conseil d'administration de la mission locale dont je fais partie, nous avons décidé de lisser le prix que l'on demandera aux collectivités à 1.45 euros par habitant. Ce n'est pas encore acté.

Emmanuel Porcq

Je vous rappelle que la mission locale qui intervient sur la politique jeunesse sur le territoire dépendait d'une subvention jusqu'à maintenant. La municipalité de Cabourg était généreuse sur cette subvention sous le contrôle de Sébastien Delanoë. Le fonctionnement de cette mission locale fonctionne tellement bien que NCPA a souhaité que cela profite à l'ensemble des communes de Normandie Cabourg Pays d'Auge. C'est pour cette raison qu'il n'y a plus de subvention proposée pour la mission locale de la ville de Cabourg, mais qu'il va y avoir une clé de répartition par habitant, avec un prix à définir mais avec des discussions sur le territoire. Pour indication la subvention était de 10 800 euros.

Monsieur le Maire

Passons au vote

Vote : Pour 25

13- Décision modificative N°3 budget ville 2017

Monsieur le Maire précise que la délibération a été retirée de l'ordre du jour

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

14-Subventions Soliha

Vu la commission administration générale et finances en date du 19 janvier 2018,

Chaque année, et ce depuis 2003, la ville de Cabourg proroge la convention d'animation et de suivi du programme de réfection des façades proposée par la société SOLIHA afin de permettre aux Cabourgeois d'assurer l'entretien de leur patrimoine. SOLIHA intervient notamment pour assurer une mission de conseil et de suivi des opérations auprès des demandeurs.

Après validation du dossier de demande par SOLIHA, une demande de concours financier est faite à la commune dont le montant ne peut excéder 1500 euros pour les façades et 400 euros pour les éléments divers tels que les murs de clôture.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder l'octroi d'une subvention :

- De 1500 euros à Monsieur FONSALE Benoit, pour des travaux de ravalement de façade sur un immeuble sis 22 avenue Alfred Piat à Cabourg, 400 euros pour aide à la pierre à Cabourg.
- De 1500 euros à Madame TARABHAT Nolla, pour des travaux de ravalement sur un immeuble sis 4 rue des Salines à Cabourg.
- De 1500 euros à Madame MAHUZIER Sophie, pour des travaux de ravalement sur un immeuble sis 18 avenue Georges Clémenceau à Cabourg.

Monsieur le Maire

Nous les avons reçus vendredi dernier et c'est effectivement un très beau partenariat qui est fait avec Soliha sur les rénovations et sur l'aide à la pierre façade. Je tiens à les remercier pour la promotion qu'ils font de cette aide auprès des professionnels et des propriétaires. Nous allons voter ce soir 3 demandes. Et nous vous proposerons bientôt d'élargir le périmètre à d'autres rues pour que d'autres avenues de Cabourg puissent profiter de cette aide Pierre façade. Dans la

carte qui nous a été montrée par Soliha vendredi, on voit bien que le centre est bien au fait des aides qui peuvent être apportées mais que d'autres quartiers à l'est ou à l'ouest de Cabourg n'ont pas forcément les bonnes informations. Nous allons travailler sur l'information et préciser que de nombreuses rues de Cabourg sont éligibles à cette aide.

Emmanuel Porcq

Vous avez résumé que vous avez demandé une extension de périmètre. L'éventail, le vieux Cabourg sont concernés jusqu'au Chemin vert, le chemin Cailloué, entre l'avenue Guillaume le Conquérant et l'avenue Charles de Gaulle, vous êtes concernés et vous pouvez avoir une aide à la pierre, une aide personnelle pour la réfection de vos façades et de vos clôtures.

Monsieur le Maire a demandé une extension du périmètre sur les avenues Périgourdine, Cigogne et Bisontine.

Ce soir on inaugure cette extension puisque nous allons si vous le voulez bien voter pour :

- 1500 euros à Madame TARABHAT Nolla, pour des travaux de ravalement sur un immeuble sis 4 rue des Salines
- 1500 euros à Madame MAHUZIER Sophie, pour des travaux de ravalement sur un immeuble sis 18 avenue Georges Clémenceau
- 1500 euros à Monsieur FONSALE Benoit, pour des travaux de ravalement de façade sur un immeuble sis 22 avenue Alfred Piat à Cabourg, 400 euros pour aide à la pierre

Monsieur le Maire

Passons au vote

Vote : Pour 25

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

15-Création d'un emploi non permanent pour le service communication

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 19 janvier 2018,

Aux termes de la loi N° 84-53 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les collectivités et établissements publics ont la possibilité de recruter du personnel dans les conditions fixées à l'article 3 alinéa 1 pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

La ville de Cabourg souhaite ouvrir un musée Belle-Epoque Marcel Proust (1871-1922) en 2019, l'année du centenaire du prix Goncourt décerné au célèbre écrivain Marcel Proust, pour son roman « A l'ombre des jeunes filles en fleurs ».

Dans le cadre de la mise en place de ce projet, et afin d'accompagner les services, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

De créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité au grade de rédacteur territorial (catégorie B).

Et de charger le Maire de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération.

Monsieur le Maire

Suite au départ de Delphine Fossa-Gaillardon, nous sommes en train de réorganiser les équipes qui sont en charge du projet Musée et des équipes qui sont mises en place entre le service Communication et l'agence. Nous avons un poste non permanent pour le service communication au grade de rédacteur territorial (catégorie B). La personne sera en lien à la fois avec l'agence et avec surtout le DRAC et les demandes de subventions puisque vous le savez, nous avons obtenu les aides qui nous permettent de lancer le projet de manière sereine.

Nous avons signé ce matin en présence de l'ensemble des Elus de la Communauté de Commune et de son président Olivier Paz, la Convention avec la Région sur les aides et les subventions. On organisera une réunion publique sur le projet de Musée en présence des acteurs et du Comité Scientifique qui est présidé par Jérôme Neutre. Nous allons avoir de plus en plus d'acteurs qui viennent se proposer, soit sous forme de dons, de legs, d'organisations. Nous avons été contactés par le légataire testamentaire de la famille de Reynaldo HAHN, qui était le musicien pianiste et ami de Marcel Proust, pour profiter d'un leg ou d'une donation ou d'une exposition événementielle sur ce sujet.

Julien Champain

C'est en complément de l'agence Stratégie et Event

Monsieur le Maire

Passons au vote

Vote : Pour 20 – abstention 5

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

16-Création d'un emploi non permanent pour le CTM

Vu la commission administration générale et finances en date du 19 janvier 2018,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de créer un emploi contractuel non permanent au grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, sur la base de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. Cet emploi renforcera l'équipe du centre technique municipal pour le démarrage de divers projets pour une durée de 6 mois.
- Et d'autoriser le Maire à déterminer les niveaux de recrutement ainsi que la rémunération.

Monsieur le Maire

Il s'agit de réorganiser et de renforcer les équipes dans le cadre des projets qui sont mis en place. Nous rentrons dans la phase de réalisation des projets des appels d'offres et nous devons faire face à des absences, des problèmes d'organisation au sein des équipes. Nous avons besoin d'un renfort sur ce poste. Comme je l'ai dit aux vœux du personnel, je serai attentif à ce que les agents soient récompensés de leur implication et de leur travail. Nous avons la chance d'avoir à Cabourg de très bons agents et de très bons fonctionnaires qui nous permettent de réaliser les projets et

les programmes pour lesquels nous avons été élus. Mais comme toujours dans la fonction publique il y a quelques éléments qui sont moins ouverts à la réorganisation.

Joëlle Carbon-Lenoir

Nous votons pour la note de synthèse mais nous sommes par force de fait d'accord avec ce que vous venez de dire.

Monsieur le Maire

Merci, j'en prends acte. Passons au vote

Vote : Pour 25

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

17-Rythmes scolaires

Vu l'avis de la commission jeunesse en date du 9 janvier 2018,

Vu l'avis du conseil d'école en date du 12 décembre 2017 et du 11 janvier 2018,

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 19 janvier 2018,

La publication du décret sur l'organisation du temps scolaire en juin 2017 donne la possibilité aux communes de demander une dérogation pour modifier l'organisation du temps scolaire.

La concertation avec les équipes éducatives, les familles et les différents acteurs du temps périscolaires a été menée depuis plusieurs mois.

Il s'est avéré que la coupure du milieu de semaine était nécessaire pour permettre aux enfants de se ressourcer.

Il est donc proposé de modifier l'organisation du temps scolaire pour revenir à une organisation de la semaine sur 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2018.

Un projet d'organisation de la journée de l'enfant en cohérence avec le projet éducatif de territoire sera proposé pour tenir compte du besoin de l'enfant et pour lui proposer un temps de pause et de découverte d'activités.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la nouvelle organisation et d'autoriser le Maire à signer les documents afférents à la modification des temps scolaires.

Sébastien Delanoë

Le gouvernement a décidé de laisser la liberté aux communes fin juin dernier, de revoir l'organisation à 4 jours ou 4.5 jours. Nous avons reçu le 8 novembre dernier une note de l'Inspection Académique, nous rappelant les principes généraux de l'organisation avec un calendrier plus tôt court qui permettait d'organiser une concertation locale jusqu'au 10 janvier 2018 avec l'approbation d'une proposition par le conseil d'école au plus tard le 10 janvier et puis une transmission de la proposition et de l'organisation par la collectivité au Directeur Académique au plus tard le 24 janvier 2018.

Nous avons réalisé une concertation auprès des différents acteurs au mois de décembre qui a été constructive, qui a été menée en lien avec la commune de Dives sur Mer. Nous sommes les dernières écoles du secteur à être restées à 4.5 jours cette année, de manière à nous laisser le

temps de la concertation. Nous avons convenu à la suite de cette concertation, validée au Conseil d'école, de revenir à 4 jours à partir de la rentrée prochaine.

Ce que nous avons souhaité avec l'équipe éducative de l'école publique c'est de réfléchir à un projet commun périscolaire et scolaire de manière à organiser les horaires sur 4 jours, permettant aussi de maintenir des activités comme on a pu le développer pendant 4 ans dans le cadre de cette réforme. Le même travail est mené à Dives-sur mer.

Cette réforme, quoi que l'on en pense, nous a permis de mettre en place différentes grandes actions, différentes activités éducatives à destination des jeunes de Cabourg. Des activités qui sont souvent complémentaires à ce qui peut se passer à l'école.

Je rappelle que le temps scolaire il y a un peu plus de 5 ans est passé de 27 heures à 24 heures. Que les équipes éducatives ont moins de temps pour faire certaines choses sur le temps scolaire et de voir comment les animateurs peuvent le compléter sur le temps périscolaire. A cela s'est ajoutée une réflexion sur le temps du midi. Pour l'école élémentaire un vrai temps du midi a été aménagé et réfléchi avec les équipes, permettant à l'enfant de venir manger selon sa sensation de faim (limite de 13 heures). Il y a une liberté de $\frac{3}{4}$ heure, ce qui évite une gestion de queue au self, et qui permet une meilleure fluidité et donc moins d'énerverment sur le temps du midi autour du restaurant scolaire. Nous avons commencé une concertation et un travail pour conserver ce qui était positif dans ce qui avait été mis en place, comment le compléter et le valoriser. Nous avons pris en compte les rythmes chronobiologiques de l'enfant selon les tranches d'âges. Nous avons un temps de travail réfléchi différent entre l'école maternelle et élémentaire, avec une proposition de 3 heures de cours le matin pour l'école maternelle et 3 heures l'après-midi de manière à retrouver 6 heures par jour. Nous avons une proposition un peu différente pour l'école élémentaire avec 3h30 de classe le matin (de 8h30 à midi) et de 2 heures 30 l'après-midi (soit de 13h30 à 16 heures) ce qui nous permet de maintenir les activités périscolaires après 16 heures. La garderie viendra compléter à partir de 17 heures 15 jusqu'à 18h30. Nous réfléchissons également à l'organisation du mercredi avec des propositions d'activités complémentaires sur le mercredi matin. Nous ferons des propositions d'ici le printemps aux familles. Il vous est proposé ce soir de demander une dérogation pour modifier l'organisation du temps scolaire.

Pauline Marsault

Je redis ce que j'ai dit en commission, Il faut surtout avoir des enfants à mettre dans ce projet et dans cette école. On aura encore une fermeture de classe dans l'école publique cette année. Il faut travailler sur l'attractivité.

Sébastien Delanoë

Nous avons une fermeture de classe par an. Je suis le premier à le déplorer, on a malheureusement une baisse démographique sur le territoire, sur toute la côte.

Monsieur le Maire

Vous avez raison de souligner que nous avons cette problématique, mais je me félicite de la concertation qui a été mise en place, de la méthode mise en place par notre équipe sur le choix de ces rythmes scolaires. Je remercie Sébastien pour ce travail avec les enseignants et les parents d'élèves, nous l'avons fait dans un climat apaisé.

L'ensemble des villes côtières ont un problème lié au foncier et au vieillissement de la population. Il y a un mouvement général de l'Education Nationale et du Département au niveau du collège de rationaliser et de fermer un certain nombre d'établissements voir de classes, c'est général. Nous ne sommes pas la seule commune confrontée à cela. On a appelé de nos vœux, une réflexion au niveau du territoire de la vision éducative, avec un projet autour d'Erasmus, un projet autour de l'école du Socle, sur la langue, justement dans la volonté de vouloir se différencier et de faire des offres pédagogiques qui soient très attractives pour les parents. Cela pourra se faire

qu'en le conjuguant avec le lotissement qui va voir le jour, mais cela ne fera que reculer le problème, parce que le foncier sur la côte va continuer à être discriminant pour un certain nombre de familles. En revanche ce qu'il faut travailler, c'est un parcours scolaire, un parcours pédagogique, il faut qu'il soit valorisé. Nous sommes en train de réunir autour de la table l'ensemble des acteurs pédagogiques de la petite enfance jusqu'au lycée, d'ailleurs le proviseur du lycée de Deauville était aux vœux lundi. Il y aura aussi des changements sur le mode pédagogique. J'ai expliqué au DASEN, que l'Education Nationale ou du moins l'école publique doit aussi faire un travail de confiance vis-à-vis des parents. C'est-à-dire on doit retrouver la confiance des parents pour inscrire les enfants dans l'école publique. Aujourd'hui, ce n'est pas encore le cas. Je suis même ouvert à d'autres modes d'éducation, qui serait de travailler de concert avec l'Education Nationale. Il existe d'autres modes, en ce moment il y a une méthode Suédoise, il faut aussi s'ouvrir à d'autres modes éducatifs parce que les enfants n'ont pas tous le même degré d'apprentissage, la même vivacité. Je suis ouvert à ce type d'expérimentation on verra après en accord avec l'Education Nationale comment on peut le travailler. Je crois que les choses sont en train de changer, je me félicite des options ou possibilités qui sont ouvertes par l'Education Nationale et par le Ministère de l'Education Nationale, Monsieur Jean Michel Blanquer qui fait un travail nouveau et de renouveau de l'image de l'école publique. Tout ce qui est proposé aussi au niveau des neurosciences, sont des sujets intéressants, je crois aussi que l'on peut être laboratoire à Cabourg de ce genre de travaux.

Sébastien Delanoë

Ce que je voudrais compléter c'est que nous sommes une des rares écoles à avoir un tel équipement numérique. Utilisé au quotidien, à la fois par les équipes éducatives et périscolaires. Une des rares écoles à avoir une assistante de langue, qui permet de pratiquer l'anglais et d'enseigner l'anglais en complément des enseignants dès la première section de maternelle. On continue à avoir tout le travail autour du numérique avec en particulier le codage qui reprend depuis la rentrée des vacances de Noël. On sait que le rythme depuis 4 ans c'est accéléré dans la démographie, c'est global pas spécifique à Cabourg, mais on est une des écoles qui en perd le plus. Il faut passer le message, pour dire que nous avons une équipe éducative très investie. Les services de l'Education Nationale qui sont vraiment très à l'écoute et vraiment à nos côtés pour que l'on arrive à avancer ensemble et à faire avancer ensemble le système pour redonner confiance aux familles. Tout est réuni pour que les choses se passent positivement. La nouvelle directrice de l'école réalise un travail superbe depuis la rentrée dans ce sens et avec un vrai dialogue.

Pauline Marsault

Il faut que cela soit visible par les parents qui n'ont pas leur enfant dans l'école publique.

Sébastien Delanoë

La visibilité est basée sur les projets qui sont développés au quotidien, on a un très beau projet avec les Anciens Combattants, avec un déplacement en Allemagne autour de la langue Anglaise. On va valoriser tout cela et montrer tout ce qui est fait dans l'enseignement public en lien avec le collège de Dives-sur-Mer et le lycée de Deauville qui est notre lycée de secteur.

Monsieur le Maire

Vous avez raison, il y a le savoir-faire et le faire-savoir. L'école publique, l'enseignement public en général en France a subi depuis de nombreuses années une presse qui ne lui était pas favorable, et qui a fait partir un certain nombre de parents. Notre rôle est de mettre en avant l'école publique.

Passons au vote

Vote : Pour 25

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

18- Services civiques

Vu l'avis de la commission jeunesse en date du 9 janvier 2018,

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 19 janvier 2018,

Considérant la volonté de la collectivité de mettre en place de nouveaux dispositifs pour permettre aux jeunes de mener des initiatives en lien avec la mixité sociale,

La ville de Cabourg s'engage très régulièrement dans des dispositifs permettant aux jeunes de se former et/ou de trouver une nouvelle orientation pour leur avenir en menant des actions de territoire.

Le service civique a pour objectif de permettre à tous les jeunes de vivre une expérience de mixité sociale sur différents territoires et de mener des initiatives d'intérêt général en complément des actions menées par les salariés de la collectivité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la mise en place du dispositif sur la commune pour proposer des offres aux jeunes et de demander l'agrément au titre de l'engagement du service civique.

Sébastien Delanoë

Il est proposé pour alimenter le côté international et partage de culture de créer des services civiques d'une part destinés aux jeunes de Cabourg en âge de participer au service civique mais aussi pour accueillir à Cabourg, des jeunes des villes jumelles. On va faire un travail de communication auprès des villes jumelles pour voir qui est intéressé. L'idée étant d'utiliser ces deux ou trois jeunes qui pourraient être accueilli pour faire un partage culturel et linguistique. Pour venir compléter l'assistante américaine à partir de la rentrée prochaine et qui pourra être également utilisé au niveau du service jeunesse, du collège de Dives-sur-Mer pour continuer de marquer ce côté international et ouverture sur les cultures étrangères.

Monsieur le Maire

Passons au vote

Vote : Pour 25

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

19-Aide financière pour un stage de mobilité internationale

Vu la commission jeunesse en date du 9 janvier 2018,

Vu la commission administration générale et finances en date du 19 janvier 2018,

Monsieur Théo Blanchard, jeune Cabourgeois poursuit des études à la Maison familiale et rurale de Blangy le Château. Dans ce cadre, il a effectué plusieurs stages au service espaces verts de la ville.

Monsieur Théo Blanchard a obtenu son bac professionnel en aménagements paysagers, et doit effectuer un stage de mobilité internationale en Grèce du 17 au 22 avril 2018. Le coût total du séjour s'élève à 670 euros.

La Maison Familiale et rurale de Blangy le Château sollicite auprès de la Ville de Cabourg une participation financière afin de réduire le coût à la charge de la famille.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser la somme de 220 euros à la Maison Familiale et Rurale de Blangy le Château

Monsieur le Maire

Passons au vote

Vote : Pour 25

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

20-Gestion de l'accueil de loisirs

Vu l'avis de commission jeunesse en date du 9 janvier 2018

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 19 janvier 2018,

Vu le décret n°2006-950 du 28 juillet 2006 relatif à l'engagement éducatif pris pour l'application de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif ;

Vu le décret n°2012-581 du 26 avril 2012 relatif aux conditions de mise en œuvre du repos compensateur des titulaires d'un contrat d'Engagement Éducatif

La ville de Cabourg confie depuis de nombreuses années la gestion de l'accueil de loisirs à un prestataire.

Pour l'année 2018, la consultation a été lancée, et en raison des réponses fournies par les deux prestataires qui n'apportent pas de proposition en cohérence avec les exigences du cahier des charges, pour une dépense conséquente, il a été acté de reprendre en régie la gestion de la structure.

La ville de Cabourg est dotée d'agents permanents diplômés au sein du service jeunesse et propose d'assurer en régie la gestion de l'accueil de loisirs et de la Planète Jeunes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ✓ D'autoriser le recrutement des animateurs saisonniers des accueils collectifs de mineurs au moyen du Contrat d'Engagement Éducatif
- ✓ De fixer le forfait journalier net de rémunération, qui sera indexé sur l'évolution du SMIC horaire à :

- 60 euros pour un animateur non diplômé
 - 65 euros pour un animateur diplômé BAFA ou équivalent
 - 70 euros pour un animateur diplômé BAFD ou équivalent avec mission de direction à assurer
- ✓ Et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux recrutements nécessaires au bon accueil des mineurs et à signer les contrats de travail et tous les documents y afférents.

Sébastien Delanoë

Le Service Jeunesse a une partie de ces activités à savoir le Centre de Loisirs qui a été mis en gestion auprès d'associations éducatives. Nous avons relancé un appel à concurrence à la fin de l'année dernière, 2 candidats ont répondu mais aucune des deux offres n'ont été jugées correctes et en partie pour des raisons économiques et sur le contenu éducatif. Il vous est proposé de gérer en directe le service jeunesse à partir de maintenant, en sachant que nous avons dû déjà le faire pour finir l'année 2017. Nous avons besoin de renfort saisonnier à chaque fois sous la forme de contrats d'engagements éducatifs. Cette délibération vous demande en partie de pouvoir créer ces postes.

Laurent Moinaux

Pour les sommes annoncées, il faudrait préciser que ce sont des montants nets et non bruts. Nous sommes très contents de revenir en régie directe, ce qui permet une meilleure gestion du personnel de notre commune et également une meilleure activité pour les jeunes.

Monsieur le Maire

Passons au vote

Vote : Pour 25

Monsieur le Maire

Il s'agissait de la dernière délibération avant de vous parler de deux sujets, mais avant passons aux questions diverses.

Joëlle Carbon-Lenoir

Je vais parler de votre discours lors de la cérémonie des vœux, discours très Macroniste, cela n'a échappé à personne. Vous vous adressez aux Cabourgeais sur un projet pour le centre équestre, nous ce soir on souhaiterait en savoir un peu plus si vous le voulez bien.

Monsieur le Maire

Je veux bien répondre à cette question qui ne fait pas partie des deux sujets. Je vous remercie d'avoir été attentive à mon discours. Le projet du Poney club c'est un sujet qui m'a beaucoup agacé l'année dernière je trouve toujours injuste lorsqu'il y a un inversement des valeurs. On était dans un schéma avec un propriétaire privé qui vend son poney club en empochant une énorme plus-value et en accusant la ville après de ne pas l'avoir aidé alors que nous avons fait tout avec les services pour l'aider à avoir un permis de construire et un lieu, à sa demande de « back up » ou de replis pour continuer une activité qui est chère à la fois aux estivants et aux Cabourgeais.

Nous sommes une ville du cheval, une ville touristique et on se doit d'avoir un poney club à Cabourg. C'était un engagement, puisque ce ne sera pas lui, on trouvera une autre solution, et on fera un appel à projet sur les terrains ou était destiné le projet de poney club afin qu'il y ait une concurrence normale.

La vie est faite de rencontres d'opportunités de changements d'initiatives, je suis très respectueux de l'initiative privée. Un acteur privé du monde du cheval est venu nous proposer en mairie une solution qui se ferait avec son investissement, son exploitation. Encore une fois la vocation de la mairie de Cabourg n'était pas d'exploiter un poney club ou de se substituer à l'initiative privée.

J'ai toujours dit que nous étions des facilitateurs et que dès lors il y avait des initiatives privées qui répondaient aux projets ou aux besoins d'infrastructures ou d'investissements de la commune on serait bienveillant.

Ce propriétaire et cet exploitant privé est venu proposer un projet aux élus, en demandant que s'il faisait ces investissements on renonce à faire ailleurs un deuxième poney club.

On a un nouvel exploitant qui lui est prêt à relever « le gant » avec des fonds privés.

J'ai annoncé aux vœux, qu'en accord avec lui on fera une annonce le moment venu dès qu'il aura sécurisé son investissement, confirmé le projet. Ce qui nous a plu dans son projet, c'est un projet qui dépasse la simple vision d'un poney club, c'est un vrai pôle équestre très ambitieux. Ce qui permettrait d'avoir une vision spectacle et une vision d'accueil de compétition, ce qui n'était pas possible jusqu'à présent à Cabourg. Un vrai projet ambitieux, d'une personne qui aime Cabourg et qui a envie d'y croire. Le rôle d'une collectivité c'est d'accompagner les projets. Si ce projet n'aboutit pas, on réouvrira l'appel à candidatures sur les terrains passés, occupés par Monsieur Georges a qui nous allons signifier de prendre congés.

Les deux autres sujets, c'était pour informer le conseil Municipal et les spectateurs que nous avons récupéré les clés du Collège qui a été racheté par la ville, donc qui vous appartient. Ce collège fait 2 000 m² c'est un magnifique établissement qui va pouvoir accueillir les associations de l'ECBC, qui déménageront et s'y installeront au mois de juin prochain.

Dès le mois de septembre 2018 les travaux pour le projet de musée, commenceront, et donc les associations devront déménager et nous y installerons aussi une partie de l'école de musique, nous sommes en négociation avec NCPA. Nous organiserons une visite ouverte comme nous l'avons fait pour le bâtiment Orange pour que tout le monde se rende compte de la qualité de ce bâtiment, du potentiel. On vous parlera du projet global qui vous sera proposé pour l'avenir du collège. Nous allons faire un appel à candidatures pour l'exploitation, la gestion. On garde la possibilité de le garder en régie, soit de le faire exploiter par une société tierce qui gère ce type d'établissement public, et même pourquoi pas, à avoir un autre projet plus complexe, avec des opérateurs privés qui sont venus nous voir aujourd'hui. Il n'y a pas de projet arrêté aujourd'hui.

Au même titre nous avons signé, le rachat de l'ancienne SCOP BOUCHARD à la sortie de Cabourg sur la route de Caen, ce bâtiment fera partie de l'aménagement d'un lotissement qui sera proposé dans quelques mois au conseil Municipal. En attendant, ce bâtiment sera mis à disposition sur quelques manifestations ou stockage.

François Burlot

Je voulais remercier le club de billard de Cabourg, qui a organisé une superbe manifestation le weekend dernier, avec 1000 joueurs sur 3 jours, 1 millions de vues sur Facebook. La marque Cabourg se vend bien. Je suis très fier de cette association qui est bénévole.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur Burlot, merci à toutes et à tous, bonne soirée et bonne semaine.